



**PRÉFET  
DES LANDES**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail,  
des Solidarités et de la Protection des Populations

Service Vétérinaire  
Santé Protection Animales et Environnement

Affaire suivie par : Laurent LAFARGUE  
Tél : 05 47 87 73 73

ddetspp-svspae@landes.gouv.fr

Mont-de-Marsan, le 11/03/2022

N/Réf : SPAE/SR/LL/MR/ IC2200510

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la régularisation et de la demande d'autorisation de forage pour le site de la Pisciculture du COURLIS à MEZOS, vous avez déposé, le 23 décembre 2021, en complément du dossier précédemment déposé dans le cadre de la régularisation liée au Plan de Progrès pour les Piscicultures, l'étude d'incidence relative aux impacts potentiels de ce prélèvement sur le milieu naturel.

Conformément à la loi ESSOC n°2018-727, ce dossier avait fait l'objet d'un examen cas par cas auprès de M. le Préfet des Landes et avait donné lieu, le 22 septembre dernier, à une décision de non-soumission à étude d'impact au titre de l'article R.122-3 du code de l'environnement.

Après consultation des services de la DDTM et de l'ARS des Landes, il apparaît que cette étude d'incidence doit être complétée par les éléments suivants :

- le dossier indique que le recyclage de l'eau permet une très forte économie d'eau. Cette démonstration d'économie d'eau est à justifier dans le dossier. Par ailleurs, il convient de justifier en quoi le process d'exploitation qui permettait ces économies d'eau n'est plus viable : les besoins complémentaires conséquents (passage de 199 000 à 508 000 m<sup>3</sup>/an) ne devant pas se substituer à un défaut d'entretien des installations.
- le dossier doit être complété par des plans et schémas afin de préciser le circuit d'utilisation de l'eau pompée et son rejet final.
- le dossier ne traite pas des rejets occasionnés par les prélèvements effectués dans la nappe et transitant par la pisciculture. De manière plus générale, le volet "qualité des eaux rejetées" doit figurer dans l'étude d'incidence.

SARL Les Truites de la Côte d'Argent  
Pisciculture du Courlis (MEZOS)

« Le Courlis »  
40170 MEZOS

DDETSPP des Landes  
BP 90371 – 1 Place Saint-Louis  
40012 MONT-DE-MARSAN Cedex  
Tél. : 05 58 05 76 30  
www.landes.gouv.fr